

# BULLETIN DE DON

A remplir et à envoyer à la Fondation pour l'imagerie photonique en France sous égide de la Fondation de l'Académie de Médecine :

☒ 16 rue Bonaparte - 75006 Paris | [contact@fam.fr](mailto:contact@fam.fr)



La Fondation pour l'imagerie photonique en France sous égide de la Fondation de l'Académie de Médecine a pour ambition de promouvoir et soutenir le développement de l'imagerie photonique en France afin d'améliorer l'accès aux soins pour le plus grand nombre.

Grâce à votre soutien, la Fondation pour l'imagerie photonique en France sous égide de la Fondation de l'Académie de Médecine pourra soutenir l'acquisition de scanners à propriétés spectrales avec comptage photonique et promouvoir la recherche médicale autour de l'imagerie photonique.

---

Je fais un don de \_\_\_\_\_ € pour soutenir les actions de la Fondation pour l'imagerie photonique en France sous égide de la Fondation de l'Académie de Médecine.

---

Je souhaite que ce don soit consenti :                      à titre personnel                      au titre de mon entreprise

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

## Jeffectue mon versement par :

**chèque**  
**à l'ordre de la Fondation Imagerie**  
**Photonique / FAM**

**virement libellé « Don F. Imagerie Photonique / FAM**  
**IBAN FR76 3056 8199 2600 0298 6382 236**  
**BIC CMCIFRPP**

Date et Signature

### **Vous êtes une entreprise**

Tout don versé à la Fondation pour l'imagerie photonique en France sous égide de la Fondation de l'Académie de Médecine vous offre une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60 % de votre don, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires HT ou du plafond de 20 000 €\*.

### **Vous êtes un particulier**

Tout don versé à la Fondation pour l'imagerie photonique en France sous égide de la Fondation de l'Académie de Médecine vous offre une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable\*.

Vous pouvez également faire un don déductible de 75% de votre IFI dans la limite de 50 000 €.

\* Excédent reportable sur les 5 exercices suivants.

La Fondation de l'Académie de Médecine respecte le RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018 en remplacement de la directive européenne de 1995 sur la protection des données à caractère personnel. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier pour la gestion de votre don et conservées 3 ans. Au-delà de cette durée, elles peuvent être conservées sous forme d'archives. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la Fondation de l'Académie de Médecine et la Fondation pour l'imagerie photonique en France.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : [contact@fam.fr](mailto:contact@fam.fr)